

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le premier juillet deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Nadine PONTREAU, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION formant la majorité des membres en exercice.

### Absents et avaient donné procuration :

MM. Marc GUYON, Bruno LEROY.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service Conseil - Organisation - Procédures

## DÉLIBÉRATION N°2019\_028 DU 01/07/2019

**OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2017/2018 - Information du Conseil municipal**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2016\_036, en date du 27 juin 2016, autorisant la signature d'une convention de délégation de service public avec la Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts ;

**VU** la convention de délégation de service public notifiée le 13 juillet 2016, et ses annexes ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2019\_011, en date du 3 avril 2019, donnant un accord préalable à l'opération de cession, à la SAS Joagroupe Holding, de l'intégralité des actions de la SAS Financière M.P. Landowski au sein de la société SAS Groupe Emeraude ;

**VU** le rapport annuel du délégataire portant sur l'activité du Casino pour l'exercice 2017/2018 remis le 27 mai 2019 ;

**Rapporteur** : Gérard MILCENDEAU, conseiller municipal

### EXPOSÉ

Par délibération n°2016\_036 du 27 juin 2016, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du casino de Saint-Jean-de-Monts, avec la Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS, pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est rappelé que la Société CASINO LA PASTOURELLE était également titulaire du dernier contrat de délégation de service public portant sur le même objet.

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que le délégataire d'un service public (l'exploitant) doit produire chaque année à l'autorité délégante (la Ville de Saint-Jean-de-Monts), avant le 1<sup>er</sup> juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport annuel de la Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS pour l'exercice 2017/2018, dont quelques chiffres sont communiqués ci-dessous. Le rapport apparaît conforme aux prescriptions législatives et réglementaires.

- Chiffres d'affaires après prélèvements y compris activités périphériques (dont tabac et divers) : 4 518 861 € (+ 4.05% par rapport à l'exercice précédent)
- Résultat net : 547 074 € (+ 24.81% par rapport à l'exercice précédent)
- Prélèvements fiscaux au profit de la Commune : 791 727 € (+ 22.29 % par rapport à l'exercice précédent)
- Capitaux propres : 579 608 €.

En outre, la Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS a investi 566 943 €, dont environ 74% ont été consacrés à l'activité jeux.

La Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS a participé également activement au développement touristique, culturel et sportif de la Ville pour un montant de 294 130 €, soit 3.88% du produit brut des jeux. En sus, 11 138 € HT ont été versés directement à la Commune.

### DÉCISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire remis par la Société CASINO LA PASTOURELLE – CASINO EMERAUDE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS pour l'exercice 2017/2018.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le deux juillet deux mille dix-neuf.

**Le Maire**

**André RICOLLEAU**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.